

leur courage et leur piété avaient vivement ému les soldats, qui s'en revinrent de là la tête basse et la grâce au cœur ; un officier aurait même dit :

— Tout cela est à merveille pour la cause de la République ; mais... cependant... s'il y a un Dieu !

\*  
\*\*

Henri Agaisse, originaire de Rézé, près de Nantes, venait à peine d'être tonsuré quand survint le schisme de 1791. Son attachement à la foi catholique le rendit aussi odieux aux persécuteurs que s'il eût été prêtre non assermenté. Il fut arrêté et mis en prison, où il resta jusqu'en 1794. Il fut alors libéré, mais exilé. Il se rendit en Espagne, puis il revint en France, en été 1797, lorsque le gouvernement permit aux prêtres déportés de rentrer en France. Malheureusement, la catastrophe du 18 fructidor avait brusquement rallumé la persécution. Agaisse fut de nouveau arrêté et envoyé à Cayenne. Là, il eut à souffrir un long et douloureux martyr. Grelottant de fièvre sous le soleil torride, épuisé, anéanti, il fut placé, par protection, chez un mulâtre nommé Sévrin, où il était en tous cas mieux qu'à l'hôpital. Ce lieu, néanmoins, était brûlant et l'on y était dévoré par les maringouins ; on n'y avait pas même d'eau potable, ni aucun fruit bon à manger ; aussi avait-on surnommé cette habitation *tout y manque*. Agaisse, déjà horriblement malade, ne put supporter ce dénuement et il mourut le 28 septembre 1798, après quinze jours d'abominables souffrances. Un laïque, revenu de Cayenne, écrivait en 1803 :

“ Le jeune Agaisse, avant sa mort, pouvait être mis au rang des saints et même des martyrs ! ”

---

#### Avantages spirituels offerts à nos Abonnés.

1. Ils ont part à une messe célébrée chaque semaine, soit 52 Messes par an, à leurs intentions, pour les vivants et pour les défunts. Ils participent, en outre, à toutes les prières et bonnes œuvres de la Communauté du T. S. Sacrement.

2. Ils ont part, après leur mort, à un Service solennel, célébré chaque année, à perpétuité, dans le cours de novembre.

3. Nos abonnés ont le mérite de soutenir l'Œuvre de l'Exposition perpétuelle du Très Saint Sacrement dans notre Sanctuaire.